



frères des hommes

Cultivons le Partage de la Terre

BOLIVIE : alimentation à l'école

La Bolivie

La Bolivie, re-baptisée État plurinational de Bolivie, est un pays du centre de l'Amérique du Sud. Ses 10 millions d'habitants se répartissent sur un territoire 35 fois plus grand que celui de la Belgique. On y trouve 2 régions géographiques distinctes : à l'ouest, les hauts plateaux andins : l'Altiplano; à l'est, les plaines tropicales dont la partie nord appartient à la forêt amazonienne. 37 langues sont officiellement reconnues dans ce pays qui affiche une grande diversité culturelle. **En dépit d'un taux de pauvreté de 60%**, ce pays jouit de richesses naturelles telles que l'étain, l'argent, le lithium, le gaz naturel et bénéficie d'une grande biodiversité.



Les Indiens quechuas et aymaras composent plus de la moitié de la population bolivienne, historiquement défavorisée.



Richard Condori a une vingtaine d'années. Il vit avec toute sa famille à Challapata.

La municipalité de Challapata

Challapata est la capitale de la province d'Eduardo Avaroa, dans le département d'Oruro. Coincé entre les deux chaînes de la cordillère des Andes, le département d'Oruro est situé à 3700 mètres au-dessus du niveau de la mer dans les montagnes de l'ouest du pays et fait partie de l'Altiplano, aussi appelé « plateau du monde ». Dans cette région aride, les paysages tournent au rouge au moment de la floraison du quinoa dont les grains sont aussi précieux que des perles pour bon nombre de familles boliviennes.

Les habitants vivent de l'agriculture. Mais le sol du haut plateau aride est difficile à cultiver; la sécheresse, la grêle et le gel constituent toujours une menace pour les récoltes déjà insuffisantes pour survivre. De nombreux enfants souffrent de malnutrition chronique. **Le décrochage scolaire précoce fréquent pose également un vrai problème.**

L'alimentation à l'école

En 2011, le Gouvernement bolivien a adopté la Loi sur la révolution de la production agricole communautaire, qui privilégie des mesures à long terme en faveur :

- de la sécurité alimentaire et de la souveraineté alimentaire, en particulier le développement de la production agricole, surtout dans l'agriculture paysanne ;
- de programmes de protection sociale appuyés par l'aide alimentaire, comme **l'alimentation à l'école**.

Les repas scolaires contribuent à augmenter les taux d'inscription scolaire et donnent aux **enfants une base nutritionnelle essentielle pour leur développement intellectuel et leur bien-être physique**.

Les élèves sont ainsi beaucoup plus vifs et attentifs grâce aux repas scolaires.

Pour les enfants en Bolivie, ceci représente la chance d'un meilleur avenir.



Richard Condori est membre d'AMAGA, une de ces associations susceptibles de fournir les aliments de base pour les petits déjeuners scolaires.



L'association de Richard Condori regroupe des petits agriculteurs et éleveurs qui produisent du lait, des yoghourts et divers produits laitiers. De quoi contribuer à l'élaboration des petits déjeuners scolaires dans plusieurs écoles.

Petits déjeuners scolaires

La loi impose que les écoles puissent servir quotidiennement et gratuitement un petit déjeuner nutritif à chaque élève. Ceci permet de diminuer la sensation de faim ressentie par les enfants qui arrivent à l'école et d'améliorer leurs capacités de concentration et d'attention durant les enseignements.

Il est important d'utiliser des aliments traditionnels dans la composition des repas scolaires. La loi encourage fermement que les aliments servis aux enfants soient produits par les associations et coopératives paysannes locales.

Les bénéficiaires du projet

Les enfants, pour se développer harmonieusement et bénéficier d'une bonne croissance, doivent consommer des aliments variés et recevoir une alimentation équilibrée pour être en bonne santé.

Le projet de Frères des Hommes permettra surtout aux **écoliers de Challapata d'avoir accès à une alimentation saine élaborée à partir des produits locaux**.

Frères des Hommes asbl / Av. Adolphe Lacomblé 69-71, 1030 Bruxelles / tél : 02/512.97.94
www.freresdeshommes.org / e-mail : fdhbel@skynet.be / banque de la Poste BE36 0000 7793 7981